

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 5 JUILLET 2016 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2016

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2016

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 776, 22, rue des Dériveurs

6.3 Adoption du Règlement numéro 11190-2016 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements

6.4 Adoption du Règlement numéro 11200-2016 concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons

6.5 Adoption du Règlement numéro 11210-2016 modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

6.6 Autorisation de signature / Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques / Hydro-Québec

6.7 Création d'un comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) / Le comité de la MADA : sa composition, son mandat

6.8 Fermeture du piézomètre F-02

6.9 Autorisation de signature / Servitude permanente sur le lot 5 088 307, piézomètre F-02

6.10 Appui aux municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Beauport / Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

- 6.11 Avis préliminaire / Projet *Aube 260*
- 6.12 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour travaux municipaux / Projet de développement *Aube 260*
- 6.13 Avis préliminaire / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout / Terrains près de la rue de Kilkenny
- 6.14 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour travaux municipaux / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, rue de Kilkenny
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

113-07-2016

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

- 5.3 *Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 1 / Réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans / P.E. Pageau Inc.*

114-07-2016

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2016

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2016 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 juin 2016 et les invite à le consulter.

115-07-2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2016

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2016 totalisant 622 204,11 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2016 totalisant une somme de 622 204,11 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

116-07-2016

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 1 - / Réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans / P.E. Pageau Inc.

ATTENDU la correspondance du 4 juillet 2016 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 1 pour les travaux de réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 108 508,28 \$, plus taxes applicables, à la firme P.E. Pageau Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé.

6. AFFAIRES COURANTES

117-07-2016

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2016;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

118-07-2016

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 776, 22, rue des Dériveurs

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant situé au 22, rue des Dériveurs, et désigné sous le lot numéro 4 743 776, laquelle vise à autoriser la construction d'un garage isolé plus haut que la hauteur du bâtiment principal alors que la norme réglementaire ne permet pas que le garage soit plus haut que le bâtiment principal lorsqu'il est de type bungalow;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la dérogation est l'article 7.2.3.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE la dérogation vise également à autoriser la construction d'un garage isolé à 1,5 mètre de la ligne latérale du lot alors que la norme réglementaire est de 3 mètres pour un garage isolé d'une superficie représentant 5 % de la superficie du terrain;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la dérogation est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 16 juin 2016 et recommande au conseil municipal de l'accepter, conditionnellement à ce que la pente du garage soit de 10/12 au lieu de 12/12;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 776, conditionnellement à ce que la pente du garage soit de 10/12 au lieu de 12/12.

119-07-2016

6.3 Adoption du Règlement numéro 11190-2016 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le conseil municipal détient les pouvoirs de constituer un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu des articles 146, 147 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A.-19-a);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire d'abroger le règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements;

ATTENDU QUE les membres du comité souhaitent clarifier leur mode de fonctionnement;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11190-2016 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

120-07-2016

6.4 Adoption du Règlement numéro 11200-2016 concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge dans l'intérêt de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac de créer une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons;

ATTENDU QU'UN avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11200-2016 concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

121-07-2016

6.5 Adoption du Règlement numéro 11210-2016 modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac peut élaborer des règlements relatifs aux branchements à l'aqueduc et l'égout et à la canalisation des fossés, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1), articles 19 et suivants portant sur l'Environnement, et articles 66 et suivants portant sur la Voirie;

ATTENDU QUE la Ville désire modifier le Règlement numéro 10760-2014 afin de préciser certains éléments relatifs à l'ouverture et à la fermeture des valves d'eau, au débranchement ou à la désaffectation d'un branchement à un réseau d'eau potable;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant cette séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11210-2016 modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

122-07-2016

6.6 Autorisation de signature / Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques / Hydro-Québec

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec (HQ) pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE HQ souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « **Circuit électrique** »);

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, le Partenaire désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'HQ;

ATTENDU QUE le Partenaire souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE HQ souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « **Membre(s)** »);

ATTENDU QUE le Partenaire souhaite faire partie du Circuit électrique et qu' HQ accepte que le Partenaire devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

ATTENDU QUE les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent, par le présent partenariat, en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, HQ, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies Inc. (lequel et tout autre fournisseur retenu par HQ après un nouvel appel d'offres étant ci-après désigné(s) « **Fournisseur recommandé** »);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, M. Jacques Arsenault, à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec, laquelle est annexée à la présente résolution pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

123-07-2016

6.7 Création d'un comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) / Le comité de la MADA : sa composition, son mandat

ATTENDU la volonté de la municipalité d'élaborer une politique MADA pour améliorer les conditions de vie des aînés et les inclure dans la vie sociale;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique MADA;

ATTENDU QUE le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique amie des aînés;

ATTENDU QUE la MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la création d'un comité de pilotage de la MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des MADA;

Les membres du comité de pilotage sont :

- Mme Nicole Nolin, Chapelle Saint-Joseph-du-Lac
- Mme Lynne Verge, Bibliothèque La Source
- M. Pierre Hallé, conseiller municipal
- M. Marcel Gaumont, conseiller municipal, responsable des questions MADA
- Mme Stéphanie Langlois, responsable de l'administration
- Mme Isabelle Houde, chargée de projet
- M. Pierre Plamondon, Comité d'orientation et dépannage
- M. Alain Côté, Centre intégré universitaire des services sociaux et de santé (CIUSSS)
- Mme Johanne Valois, Fédération de l'Âge d'Or du Québec
- Mme Renée Samson, citoyenne et représentante du Club de l'Âge d'or de Ste-Catherine

Le comité de pilotage aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la politique Municipalité amie des aînés :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aîné »;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique Municipalité amie des aînés;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA;
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance grâce à son expertise,
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir pour les aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

124-07-2016

6.8 Fermeture du piézomètre F-02

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la fermeture du piézomètre F-02;

ATTENDU les recommandations du consultant Akifer à l'effet que le piézomètre F-02 peut être fermé sans aucune conséquence pour le réseau d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la fermeture du piézomètre F-02 qui sera scellé afin d'éviter toute contamination de la nappe phréatique. Les travaux seront effectués sous la surveillance de la firme Akifer.

125-07-2016

6.9 Autorisation de signature / Servitude permanente sur le lot 5 088 307, piézomètre F-02

ATTENDU QUE le piézomètre F-02 est construit sur le lot numéro 5 088 307 et qu'aucun document légal n'a été signé à cet effet;

ATTENDU QUE le nouvel acquéreur du lot numéro 5 088 307 a demandé à la Ville de procéder à la fermeture du puits d'observation;

ATTENDU QU'après vérifications, il est possible de fermer le piézomètre F-02 sans aucune conséquence pour le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE le piézomètre F-02 sera scellé;

ATTENDU QUE la création d'une servitude est nécessaire afin de protéger le piézomètre fermé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une servitude permanente avec le propriétaire du lot 5 088 307, représentant le diamètre du piézomètre fermé;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge de la Ville;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2016.

126-07-2016

6.10 Appui aux municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Beauport / Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac fait partie de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec a adopté les règlements de contrôle intérimaire nos 2016-74 et 2016-76 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

ATTENDU QU'une partie du territoire municipal est visée par ces règlements de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE ces règlements auront un impact important sur cette partie du territoire municipal;

ATTENDU QUE plusieurs restrictions imposées par ces règlements ne sont pas fondées;

ATTENDU QUE les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Beauport ont résolu de déposer une poursuite judiciaire contre la Communauté métropolitaine de Québec visant à faire déclarer invalides ces règlements de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer cette démarche judiciaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac appuie les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Beauport dans les démarches judiciaires qu'elles ont entreprises afin de contester la validité des règlements de contrôle intérimaire nos 2016-74 et 2016-76 de la Communauté métropolitaine de Québec.

127-07-2016

6.11 Avis préliminaire / Projet Aube 260

ATTENDU les rencontres et les discussions qui ont eu lieu entre la Ville et le promoteur Aube 260 Inc., M. Dany Morency, afin d'établir des normes pour le développement des lots numéros 4 744 736, 4 744 737, 5 160 394 et une partie du lot numéro 4 742 308 dans le secteur Le Plateau;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du plan d'ensemble et des documents s'y rattachant, le Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que le Service des travaux publics sont favorables à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal donne son accord de principe à M. Dany Morency de Aube 260 Inc. en ce qui a trait au projet de développement *Aube 260* sur les lots numéros 4 744 736, 4 744 737, 5 160 394 et une partie du lot numéro 4 742 308 dans le secteur Le Plateau;

QUE cet accord soit conditionnel à la signature d'une entente de travaux municipaux à intervenir avec la Ville.

128-07-2016

6.12 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour travaux municipaux / Projet de développement Aube 260

ATTENDU les rencontres et discussions qui ont eu lieu entre la Ville et M. Dany Morency, promoteur du projet de développement *Aube 260*, afin d'établir des normes pour son projet de développement;

ATTENDU l'accord de principe intervenu entre la Ville et le promoteur de Aube 260 Inc., M. Dany Morency;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de travaux municipaux avec M. Dany Morency, promoteur, pour le projet *Aube 260*.

129-07-2016

6.13 Avis préliminaire / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout / Terrains près de la rue de Kilkenny

ATTENDU les rencontres et les discussions qui ont eu lieu entre la Ville et le promoteur 9340-8268 Québec Inc.

ATTENDU QUE suite à l'analyse du plan d'ensemble et des documents s'y rattachant, le Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que le Service des travaux publics sont favorables à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal donne son accord de principe à 9340-8268 Québec Inc. en ce qui a trait au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les terrains près de la rue de Kilkenny.

QUE cet accord soit conditionnel à la signature d'une entente de travaux municipaux à intervenir avec la Ville.

130-07-2016

6.14 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour travaux municipaux / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, terrains près de la rue de Kilkenny

ATTENDU les rencontres et discussions qui ont eu lieu entre la Ville et le promoteur 9340-8268 Québec Inc. afin d'établir des normes pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout près de la rue de Kilkenny;

ATTENDU l'accord de principe intervenu entre la Ville et le promoteur 9340-8268 Québec Inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de travaux municipaux avec 9340-8268 Québec Inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les terrains près de la rue de Kilkenny.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Activités estivales

Monsieur le maire rappelle les principales activités qui auront lieu en juillet et invite les citoyens à consulter le calendrier des activités ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour plus de détails :

- Samedi 9 juillet : - Soirée musicale au parc Fernand-Lucchesi à 19 h;
- Dimanche 10 juillet : - Début de l'exposition des artistes à Chapelle Saint-Joseph-du-Lac jusqu'au 21 août;
- Samedi 16 juillet : - Traversée du lac (CNLSJ), inscriptions à 8 h;
- Fête familiale sur la plage municipale (remis au 23 en cas de pluie);
- Mercredi 20 juillet : - Bingo de la CNF au Bivouac à 19 h;
- Vendredi 22 juillet : - Cinéma en plein air au parc Fernand-Lucchesi à 21 h;
- Samedi 23 juillet : - Classique Ontaritzi à la capitainerie du Domaine Fossambault à 13 h;
- Vendredi 29 juillet : - 5 à 7 Jazz / Blues à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

- Samedi 30 juillet : - Souper du commodore (CNF) sur les terrains du Pavillon Desjardins. M. le maire demande aux citoyens résidant dans le secteur d'être compréhensifs et tolérants relativement au dérangement que pourraient occasionner le bruit et les déplacements lors de cette activité. La rue de l'hôtel de ville sera fermée à la circulation automobile pour cette journée.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le règlement concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons;
2. Les coûts pour la Ville en regard de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques;
3. Les coûts de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de Kilkenny;
4. Les rues sur lesquelles le projet de développement *Aube 260* verra le jour;
5. Le scrutin référendaire du 31 juillet prochain touchant la zone 27-H;
6. Les modifications relatives au règlement concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
7. La réfection de la rue Gingras, jusqu'à la rue des Dériveurs;
8. La liste des terrains vacants dans le secteur de la zone 27-H;
9. Le bilan du brunch d'ouverture de la saison estivale;
10. L'état et la sécurité du Bivouac;
11. Le compte rendu des réponses du conseil suite aux questions posées lors des séances.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 50.

131-07-2016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier